

# Défense et protection des Vindiniens

## contre les nuisances liées aux grandes infrastructures routières et ferroviaires

### *Les divergences d'intérêts et d'actions*

#### **A85**

Depuis sa mise en service le 19 décembre 2007, les nuisances sonores redoutées sont bien là. COFIROUTE, s'appuyant sur la réglementation française en vigueur, a beau jeu de rétorquer que le niveau acoustique admis n'est pas dépassé. Malgré cela, la mairie de Veigné demande à COFIROUTE de faire effectuer des contrôles supplémentaires de mesures sonores !...

**ATVN n'accepte pas cette situation et l'a fait savoir à COFIROUTE en exigeant des protections complémentaires.**

#### **LGV- Sud Europe Atlantique (SEA)**

##### ***La position à « géométrie variable » de la Municipalité de Veigné***

- En 2005, le conseil municipal (CM) de Veigné se prononce pour le **tracé Nord/Ouest** de l'A85, et en 2006, sous la pression d'ATVN et de la majorité des riverains, le CM se déclare favorable pour le **tracé Sud/Ouest** de l'A85 moins destructeur d'habitations.
- En juin 2006, lors d'une réunion avec les associations, les élus municipaux acceptent la proposition d'ATVN concernant l'exigence d'une tranchée couverte des Giraudières à Thorigny : « Le conseil municipal, **à l'unanimité...** demande expressément que... le profil en long de la LGV SEA permette un passage **en tranchée couverte dans les zones urbanisées des Giraudières à Thorigny,...** » (CM du 23.06.06).
- En novembre 2007, dans le cadre de l'enquête publique le CM minore ses demandes : « Le conseil municipal... demande le passage de la LGV-SEA **en tranchée couverte des Giraudières (depuis le franchissement du VC 11 et de l'A.85) au franchissement de la voie ferrée Tours-Loches...** » (enquête publique)
- En juin 2008, le conseil municipal diminue encore ses demandes et se prononce favorablement au « **redressement vertical des parois de l'intersection VC 11/A85 à la voie ferrée Tours-Loches** », suite au rapport de la commission d'enquête.
- En novembre 2008, dernier cadeau du CM à RFF en suggérant maintenant « **une tranchée ouverte à paroi sud verticale** » au droit de la future ZAC des Gués. Le conseil municipal du 16 janvier 2009, alléché par un « **décorum futuriste d'entrée de Ville aux Gués** » proposé par RFF, s'empresse de confirmer sa position.

##### ***La position constante d'ATVN***

- ATVN a toujours défendu son exigence de passage de la LGV-SEA en **tranchée couverte sur tout le territoire vindinien**, car il s'agit incontestablement de la solution la moins nuisible pour l'environnement. Cette position constante a été exprimée notamment lors des enquêtes publiques sur le projet LGV, les 21 mars et 16 décembre 2007, ainsi que le 8 juillet 2008 (cf. <http://atvn37.com>).
- Devant les problèmes rencontrés sur ce projet en Indre-et-Loire, le Préfet a décidé en septembre 2008 de mettre en place une mission permanente de suivi avec plusieurs associations, mais sans ATVN ! En réponse à nos demandes argumentées d'y participer, le Préfet a décrété que nos revendications pouvaient remonter par le canal du Maire, seul représentant local légal reconnu... A la lecture des comptes-rendus des réunions préfectorales, force est de constater que les arguments d'ATVN théoriquement portés par ce canal n'ont pas été entendus et/ou défendus.

**ATVN déplore une telle situation, mais dans l'intérêt bien compris de tous les riverains concernés, elle a plus que jamais la volonté de faire entendre sa voix.**

Pour toute réaction, suggestion ou information, contactez-nous : [contact@atvn37.com](mailto:contact@atvn37.com)

**Découvrez aussi nos nombreuses informations (articles, cartes...) sur le site d'ATVN : [www.atvn37.com](http://www.atvn37.com)**